



Règlement

12 Septembre 2021

Art 1. Épreuve : L'association « Les Amis de la Course à Pied », organisation à but non lucratif, organise le 12 Septembre 2021 le 35^{ème} Cross des Coteaux de 8h45 à 12h à Crolles.

Art 2. Organisation :

Lieu et horaires :

Départ et arrivée Gymnase La Marelle 841 Rue Léo Lagrange 38920 Crolles

- 8h45 : Marche 9km
- 9h00 : Cross 15km
- 9h15 : Cross 9km
- à partir de 10h45 courses enfants si les conditions sanitaires le permettent.

Dossards : à retirer au Gymnase la Marelle à Crolles le dimanche matin à partir de 7h00.

Parcours : En boucle essentiellement sur chemins dans la plaine et les coteaux de Crolles et de Bernin.

Ravitaillements : Gobelet personnel indispensable en course comme à l'arrivée, aucun gobelet sur les ravitaillements ainsi qu'un gobelet large pour les ravitaillements solides.

Sur le 15km 2 postes, sur le 9km 1 poste. Un ravitaillement sera offert aux participants à l'arrivée.

Art 3. Inscriptions et catégories

- Les inscriptions pourront se faire pour les cross 9 et 15km uniquement en ligne sur le site https://inscriptions.perfevent.com/crossdescoteauxettraildufacteur2021/select_competition accessible aussi depuis le site <https://acp-crolles.fr/>
- Aucune inscription ne sera prise par mail, courrier ou téléphone. Tout dossier incomplet et non réglé le samedi 11 sept à 22h00 ne pourra pas être pris en compte et nous ne pourrons pas donner le dossard. Pas de justificatif papier le dimanche matin.
- Marche et courses enfants : non chronométrés, inscription uniquement sur place jusqu'à 15min avant le départ.

Course	15km -9h	9km -9h15	3km -10h45	2km -11h00	1km -11h15	5km -11h30	Marche 9km 8h45
Tarif	12€	8€	2€	2€	2€	Gratuit	5€
Catégories	Junior 2003 et avant	Cadet 2005 et avant	Minimes 2006 et 2007	Benjamins 2008 et 2009	Poussins 2010 et 2011	2012 à 2017	

Les tarifs du 15 et du 9km sont fixés jusqu'au dimanche 05 Septembre à 23h59 puis ils seront majorés de 2€.

Art 4. Pièces justificatives

Tous les coureurs du 9 km et du 15km doivent télécharger avec leur inscription :

- Soit une photocopie de licence FFA, FFPM, UNSS, UGSEL en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Aucun dossard ne pourra être délivré sans une licence ou un certificat valide.

Art 5. Sécurité

Elle sera assurée par la Croix Blanche. Ces postes sont en liaison radio avec le PC de la course. Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et impérativement remettre leur dossard et puce au PC course afin d'éviter des recherches inutiles. Le code de la route et le balisage doivent être respectés par les concurrents. La sécurité routière sera assurée avec le soutien de la police municipale.

Art 6. Contrôles

Des postes de contrôle seront mis en place en différents points du parcours.

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (sur la poitrine ou l'abdomen)
- Absence de pointage effectué en plusieurs points du parcours.
- Non respect du milieu naturel et de l'environnement traversé et jet de détritux en dehors des zones de ravitaillement.

Art 7. Récompenses.

Un lot sera offert aux 300 premiers inscrits ainsi qu'un verre de bière locale à l'arrivée.

Seront récompensés : les trois premiers au scratch H et F. Seuls les concurrents présents pourront prétendre aux récompenses.

Chaque concurrent pourra participer à un tirage au sort.

Art 8. Equipements et barrières horaires.

L'utilisation des bâtons est autorisée mais ils devront être pliés au départ. Ils devront être conservés par le coureur du début à la fin de l'épreuve.

Art 9. Droits

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et adresse mail, il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme de newsletters.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail. L'organisation se réserve le droit de communiquer le fichier contact de tout coureur à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

Art 10. Acceptation du règlement

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve et à l'éthique de course par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ces règlements. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

Art 11. Soutien à une association

Comme chaque année, nous reverserons 1€ par inscription sur les 2 courses de 9 et 15km à une association.

Cette année nous soutiendrons les Jeunes Sapeurs Pompiers de Crolles.

Art 12. Cas de force majeure

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou interrompre la course en cas de force majeure.

Art 13. Environnement.

Les organisateurs veillent depuis plusieurs années à réduire l'impact environnemental : rubalise biodégradable, peinture de marquage neutre et temporaire, jerry cans réutilisables pour la distribution d'eau, nombreux produits bio et locaux sur les ravitaillements....

Les coureurs sont invités à laisser le parcours propre en conservant leurs déchets.

Art 14. Mesures sanitaires COVID 19.

Port du masque obligatoire dans l'aire de départ et d'arrivée ainsi qu'aux ravitaillements.

Distance barrière appliquée lors du retrait des dossards et de la restauration finale qui se feront en extérieur.

Les ravitaillements ne sont pas en libre service.

Mise à disposition de solution hydroalcoolique.

Prévenir l'organisation en cas de déclaration de la maladie dans les 14 jours après la course.

Zone de ravitaillement final interdite aux non-participants, pas de public.

Pas d'affichage des résultats sur le site d'arrivée, uniquement consultation en ligne.

Protocole de remise des prix restreint aux 3 premiers H et F de chaque course.